



1. RÈGLES

- Cette régates est régie par les Règles telles que définies dans les Règles de course à la Voile 2025-2028.
- En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h, le 24 août 2026, sur le Tableau d’Affichage Officiel.

3. COMMUNICATION

- Le Tableau d’Affichage Officiel se trouve [ICI](#).
- Sur l'eau, le canal de sécurité radio VHF est le **78**. Le comité de course peut également faire des messages de courtoisie aux concurrents sur ce canal.
- [DP] À partir du premier signal d’avertissement jusqu’à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d’urgence, un bateau en Division A ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux dans cette division.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- La course est ouverte à tous les bateaux avec handicap SLVYRA Voile Blanche valide. Le comité de course autorisera d'autres bateaux à participer en attribuant un handicap provisoire.
- Les bateaux peuvent participer à l'événement en s'inscrivant [ICI](#).
- Les divisions sont définies comme suit :

DIVISION - A	Bateaux de compétition
DIVISION - B	Bateaux novice ou familial

- d. Sur l'eau, un bateau éligible doit faire son « check in » en naviguant avec sa grand-voile hissée tribord amures devant le tableau arrière du bateau comité et héler son numéro de voile et sa division, suivie par « aaaaaaaarrrrrrgh ». Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut).

5. PROGRAMME

- a. Une seule course est planifiée.
- b. Pour les bateaux de Division-B, une réunion des skippers aura lieu à 12h00 sur la terrasse du YCPC.
- c. Le signal d'avertissement de 5 minutes pour la Division A est prévu à 13h00.
- d. Le signal d'avertissement de 5 minutes pour la Division B est prévu à 13h05
- e. Aucune course ne sera lancée après 15h00.

6. AIR DE COURSE

- a. L'annexe A vous indique l'aire de course.

7. PARCOURS

- a. Un parcours en triangle consistera en des marques tétraèdre orange et jaune.

8. PRIX

- a. 3 (trois) prix seront décernés :
 - i. Une bouteille de rhum au gagnant de la division A;
 - ii. Une bouteille de rhum au choix du comité de course pour le meilleur costume;
 - iii. Une bouteille de rhum au gagnant du tirage au sort.

9. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- a. Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des Règles de Course à la Voile 2025-2028: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

10. ASSURANCE

- A. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1,000,000.00 \$ CAD par incident ou l'équivalent.

ANNEXE - A - AIR E DE COURSE

